

Pour Qui ?

Tout conducteur (CDI, CDD, intérimaires), même occasionnel, de grues mobiles.

Quand ?

Au moment de l'embauche.

Prérequis : aptitude médicale, être âgé de 18 ans au minimum (déclaration de dérogation possible pour les élèves de 15 à 17 ans en cours de formation professionnelle qualifiante)

Objectifs ?

La formation théorique et pratique porte notamment sur :

- > Connaissances générales, dispositions réglementaires
- > Technologie et stabilité des grues mobiles
- > Caractéristiques fonctionnelles et conditions d'utilisation courantes des grues mobiles
- > Risques et moyens permettant de les prévenir
- > Élingage
- > Entretien

Le stagiaire sera évalué sur des connaissances théoriques et des connaissances pratiques correspondant à la catégorie de l'engin concerné.

Sanction de stage ?

Oui

- > Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) de grues mobiles, pour chacune des catégories*, délivré par l'organisme testeur
- > Autorisation de conduite délivrée par l'employeur

** 2 catégories de grues mobiles*

Par qui ?

Organismes testeurs certifiés

Durée ?

Non définie par la réglementation

Durée pratiquée par les OF : 5 j (4 j + Examen 1 j)

Recyclage ?

Oui

- > CACES® valable **5 ans** – 3 j (durée pratiquée)

Possibilité de porter le délai de recyclage de 5 ans à 10 ans si les 2 conditions ci-dessous sont respectées :

- Avoir 5 ans de pratique régulière (50 jours/an)
- Passer avec succès l'épreuve théorique du CACES

Référence Réglementaire

Arrêté du 2 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes.

Recommandation R483 CNAM

2 catégories de grues mobiles

Catégorie A

Grues mobiles à flèche treillis

Grue automotrice à flèche treillis qui peut être montée sur un mât (tour), capable de se déplacer en charge ou à vide sans avoir besoin de voie de roulement fixe et qui demeure stable sous l'influence de la gravité.



Catégorie B

Grues mobiles à flèche télescopique

Grue automotrice à flèche télescopique qui peut être montée sur un mât (tour), capable de se déplacer en charge ou à vide sans avoir besoin de voie de roulement fixe et qui demeure stable sous l'influence de la gravité.

